

**C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**Séance du mardi 8 novembre 2022**

**Date de la convocation 03/11/2022**  
**Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 7**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 8 novembre 2022 à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

**Présents :**

M. KUCHNA Joseph

M. MARCAUD Hugues

Mme SALGUES Marinette

Mme MOUBAMBA Stéphanie

Mme CONDON Michèle

M. LABONNE Gérard

Mme GAILLOT Nicole

**Absents excusés :**

Mme BRUYERE Mireille

M. DESCAMPS Guillaume

**9- CCAS : Convention de partenariat avec l'association ACTIOM**

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, la Commune de Saint-Yorre par le biais de son CCAS souhaite accompagner l'accès au dispositif « Ma Commune Ma Santé » pour ses habitants.

L'objectif prioritaire du dispositif « Ma Commune Ma Santé », porté par l'Association ACTIOM, est :

- De pallier les inégalités sociales de santé des personnes, qui, par manque de moyens, font l'économie d'une mutuelle ;
- De permettre de revenir à une couverture de soins minimale en bénéficiant de coût réduit, contribuant ainsi à un retour aux soins de santé ;
- De proposer des solutions pour obtenir une amélioration du pouvoir d'achat à prestations équivalentes ;
- De diffuser une information claire et précise sur les différents dispositifs d'aide, déceler et accompagner les administrés pouvant en être bénéficiaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, l'Association ACTIOM sollicite le CCAS afin de disposer d'un local pour y organiser des activités de permanences.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'une salle de la Maison France Services à l'association ACTIOM ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association ACTIOM ;
- **PRECISE** que d'autres partenariats pourront être mis en place avec d'autres organismes.

**Vote POUR à l'unanimité**

REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2022

Applications Aquitaine E-legalite.com

99\_DE-003-26 03 03581-20221108-56\_2022-DE

Fait à Saint-Yorre, le 10 novembre 2022,

Le Président,

  
Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

  
Michèle CONDON

REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2022

Application apprise f. lequatre.com

99\_DE-003-260303561-20221108-56\_2022-DE